



congé sabbatique : modalités

Par **Audrita**, le **22/06/2010** à **21:54**

Bonjour,

Je souhaite prendre une année sabbatique. J'ai lu dans le code du travail que pour y avoir le droit il faut travailler depuis plus de 6 ans ET travailler depuis au moins 36 mois (consécutifs ou non) dans la même entreprise.

Ma question concerne les 6 ans : dans mon cas, je suis entrée dans la vie active depuis janvier 2006, mais j'ai travaillé depuis mes 16 ans durant chaque vacances scolaires. Est-ce que ces temps-là (travail durant les vacances) compte dans le calcul des 6 ans de travail ou non ?

Merci de vos réponses